

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 5 octobre 2022, convocation en date du 29 septembre.
Nombre de membres : 15. En exercice ayant pris part à la délibération : 15

L'an deux mille vingt deux le mercredi 5 octobre à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, TERPOORTER, SZABLA, DERCHEZ, LANGLET, BULTOT, JURAIN, GILLARD.

absents excusés représentés : Mme Houziaux qui donne pouvoir à Mme Henniaux
M. Mendola qui donne pouvoir à M. Dremaux
M. Gravez qui donne pouvoir à M. Lienard

Secrétaire de séance : Mme Henniaux

Approbation du dernier Compte-rendu de conseil municipal du 4 mai 2022
Aucune objection

Absences de M. Mendola, Mme Houziaux et M. Gravez

M. le Maire demande à son conseil d'aborder un point particulier avant l'ordre du jour :

Présentation du concept Boxy par M. Julien Bente

Box sécurisé et informatisé mis à disposition de la population pour courses de dépannage.

Le conseil délibérera ultérieurement sur le sujet.

Ordre du jour

M. le Maire demande l'ajout suivant à l'ordre du jour le point suivant :

1. Transfert dans le domaine public communal du délaissé de la voirie RD 934 et d'une parcelle enherbée situés entre les PR 29+0752 et 29+0918 (lieu dit Faubourg)

Vote : 15 pour

2. Passage de la comptabilité M 14 à la comptabilité M 57 selon les préconisations du Trésor Public.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des 2 sections.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vote : 15 pour

3. Adhésion au Siden-Sian des communes de Vendeuil, Hermie, Eterpigny, Oppy, Gondécourt, Neuville sur Escaut, Moeuvres

Vote : 15 pour

4. M. le Maire informe son conseil du retard de versements des subventions

concernant les travaux de la salle des fêtes et demande l'autorisation de contracter un prêt « relais » de 600.000 euros dans l'attente du versement des subventions après paiement des factures.

Vote : 14 pour, 1 abstention

5.M. le Maire présente les 2 projets situés au niveau du nouvel espace communal :

- Reconfiguration du gîte en mairie annexe rendue obligatoire par la non-accessibilité de la mairie actuelle et du risque de fermeture de la poste. Mutualisation des 3 services : service communal, APC (agence postale communale) et accueil service public (impôts)

- Mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie à bois déchiqueté pour chauffer tous les bâtiments communaux sous réserve des finances de la commune.

Vote pour une autorisation de lancer un appel d'offres à maître d'œuvre pour la reconfiguration du gîte et le réseau de chaleur concernant uniquement l'espace communal (gîte, école primaire et future école maternelle / future cantine) et non les bâtiments situés en centre-bourg.

vote :15 pour

6. Règlement « Repas des Aînés »

Repas prévu le 22 octobre au Chalet de l'Etang du Quesnoy.

Peuvent assister au repas les seniors-résidents au village .

Peuvent assister au repas les seniors extérieurs qui participeraient financièrement .

Vote : 13 pour

2 abstentions

Questions et informations diverses

-Vente d'une parcelle communale non entretenue le long de la voie verte à la demande d'un riverain. Attente d'une évaluation pour cette bande de 100 m2.

-Espace Calonne

La société Colosseo propose un projet d'habitat partagé pour seniors. L'espace Calonne est le lieu idéal pour l'implantation et le projet répondrait aux souhaits du donateur du terrain.

Un rendez-vous est prévu avec le Notaire pour obtenir des explications juridiques.

-Stationnement devant le magasin « le Champ de Moulin »

Le nouveau commerçant demande un zébra devant la vitrine pour faciliter le stationnement des camionnettes de livraison.

Demande refusée

-Passage d'un commerce ambulancier le lundi soir 16h30 / 17h30. Vente du produit des terroirs.

Lieu : rue nationale trottoir face au garage Mercedes.

Une convention d'occupation du domaine public sera établie.

-Implantation de 3 colonnes à verre prévues par la Communauté

points proposés par celle-ci : le délaissé de la brasserie

l'angle route de Bavay / garage Mercedes

l'Eglise

Le Conseil Municipal a le droit de contester ces choix.

-PLUI. Demande de révision demandée par le directeur de la brasserie. Passage de 8 parcelles voisines en zone industrielle. Ces parcelles n'étant pas propriété de la brasserie.

Fin de séance : 22h40

Le Maire, Johan Dremaux

